



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à projets 2021 pour des études-actions sur l'emploi-formation

Dans le cadre du CPER, l'Etat et la Région encouragent, à travers un appel à projets, les travaux d'observation visant à améliorer la connaissance des emplois, des métiers et des besoins en compétences et en qualifications dans les différents secteurs de l'économie bretonne.

Ces travaux doivent s'inscrire en lien avec les problématiques emploi/ formation, afin de participer à la déclinaison opérationnelle du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et aux dynamiques sectorielles dans le cadre de la contractualisation avec les branches professionnelles.

En complément, les travaux d'observation peuvent favoriser le déploiement du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, en particulier dans sa dimension sectorielle, en apportant une connaissance accrue des problématiques rencontrées par les publics les plus fragiles, des modalités pour faciliter leur accompagnement vers la formation qualifiante ainsi que leur insertion professionnelle.

L'appel à projets 2021 pour des études-actions sur l'emploi-formation est ouvert jusqu'au vendredi 24 septembre 2021 inclus.

Objectifs

Dans le cadre de son volet « Emploi », le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 affirme un objectif stratégique de « Soutien à des outils partagés ». Ce soutien implique notamment une connaissance de la situation et de l'évolution de l'emploi au sein des branches professionnelles, des métiers et des compétences attendues, dans des domaines structurants comme au sein de filières émergentes, Cette connaissance contribue à la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui constitue le cadre de référence des politiques régionales en matière de formation et d'orientation professionnelles, en permettant d'appuyer la déclinaison opérationnelle de ces politiques dans le temps.

Dans ce contexte, l'Etat et la Région s'accordent pour financer les travaux concourant à cet objectif de connaissance sectorielle, en lançant des appels à projets pour des études-actions sur l'emploi-formation.

Bénéficiaires

Toute structure dotée de la personnalité juridique peut déposer un projet relevant du cadre explicité ci-dessous.

L'appel à projets vise **le financement d'études-actions emploi-formation à périmètre sectoriel**, sur des thématiques prioritaires, en soutien, notamment, aux travaux portés dans le cadre des Contrats d'objectifs emploi-formation-compétences-orientation signés par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux.

Encourageant des études à portée concrète effective, **l'appel à projets finance des travaux qui incluent : la formalisation d'un plan d'actions découlant des résultats de l'étude d'une part, l'amorçage des actions inscrites au sein de ce plan d'autre part.**

Les thématiques des travaux devront relever de :

- la connaissance des emplois, des métiers, des besoins en compétences et en qualifications au sein de l'économie régionale, à travers des approches structurelles d'identification de tendances ou des démarches permettant d'appréhender des évolutions plus conjoncturelles. A ce titre, il s'agira de :
 - développer des outils de connaissance des besoins à court terme, au travers notamment d'une meilleure appréhension du marché du travail,
 - conforter une analyse prospective des emplois et des compétences permettant d'anticiper l'évolution des métiers
 - conforter l'entrée « compétences » dans les démarches d'observation.

Une attention particulière sera portée aux projets en lien avec les enjeux liés à la transition numérique et/ou environnementale.

- l'anticipation des évolutions et mutations économiques et sociales, notamment dans le cadre d'une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (réflexion relative aux mobilités internes et externes des salariés).
- l'analyse des parcours professionnels, notamment des publics fragilisés.
- l'évolution des métiers fragilisés ou des métiers porteurs dans le cadre du dispositif Transitions Collectives (TRANSCO) qui favorise les reconversions professionnelles des salariés sur un territoire.

Conformément à la réglementation et aux orientations stratégiques en région Bretagne, il est demandé que les analyses incluent une dimension sexuée.

Afin de favoriser une connaissance plus large des enjeux emploi/ formation se rapportant à l'économie bretonne, des projets visant l'initiation de démarches régionales d'observation sur l'emploi et la formation sur des secteurs d'activité non couverts par les outils existants, pourront être présentés dans le cadre de cet appel à projets.

Quelles modalités ?

> règles d'éligibilité

Sont éligibles :

les projets d'étude portant sur la relation emploi-formation répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- Conduits en concertation et en partenariat avec des acteurs socio-économiques représentatifs au regard du projet ;
- Issus des orientations définies par les signataires d'un contrat d'objectifs ou des orientations de la branche professionnelle ;
- Affichant une pluralité de financeurs. Le budget prévisionnel devra nécessairement comporter d'autres financeurs que l'Etat et la Région ;
- Offrant des perspectives en termes d'actions à mener à l'issue des travaux d'étude ;

- Ne présentant pas de redondance avec les travaux de la Mission Observation emploi-formation du GREF Bretagne (cf. : www.gref-bretagne.com).

Ne sont pas éligibles :

les projets relevant spécifiquement de l'animation emploi-formation, auprès de partenaires institutionnels, d'entreprises ou de publics cibles potentiels (jeunes, demandeurs d'emplois ...).

> **modalités de financement**

La subvention accordée au titre du CPER ne pourra excéder 50% de l'assiette subventionnable.

Le calcul de l'assiette subventionnable est établi sur la base des seules dépenses de fonctionnement ; les dépenses d'investissement ne sont pas prises en compte.

Les dépenses de fonctionnement sont réputées intégrer le coût de valorisation et de communication des résultats de l'étude.

- Si le porteur du projet peut récupérer tout ou partie de la TVA (en cas d'assujettissement à la TVA), les dépenses prévisionnelles doivent être indiquées HT.
- Si le porteur de projet ne peut récupérer tout ou partie de la TVA (en cas de non assujettissement à la TVA), les dépenses prévisionnelles doivent être indiquées TTC.
-

> **modalités de suivi et de diffusion des travaux**

La mise en œuvre des projets devra donner lieu à l'instauration d'a minima deux comités de pilotage incluant les représentants de l'Etat et de la Région, en articulation, le cas échéant, avec le cadre de travail des contrats d'objectifs. L'un de ces comités de pilotage interviendra de façon systématique au démarrage de l'étude.

Les documents de restitution et les supports de communication (intervention dans les médias, publications sur le web, flyers, plaquettes...) des résultats devront obligatoirement faire mention du financement des travaux par le Contrat de plan Etat-Région (avec insertion des logos Etat et Région). Le Président de la Région et le Préfet de Région seront également conviés aux éventuels temps forts officiels en lien avec ces travaux.

Le projet déposé précisera les modalités de diffusion des résultats des travaux. Afin de favoriser cette diffusion,

- une information sur l'étude réalisée devra être mise à disposition sur le site du GREF Bretagne et renvoyer au site Internet du porteur de projet ;
- complémentairement, le porteur sera invité à présenter l'étude dans le cadre des « rendez-vous sectoriels » du GREF ;
- le porteur du projet intégrera à ses travaux une synthèse de l'étude.

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature devront comporter :

A/ Les pièces administratives suivantes :

1. un courrier de demande de financement, signé du représentant légal de la structure, **mentionnant explicitement le montant de financement CPER demandé à l'Etat et à la Région** (si la demande n'est pas signée par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire)
2. la copie de la déclaration de création de la structure en Préfecture, la copie du Journal Officiel et la copie des statuts et de leurs modifications éventuelles
3. la composition du conseil d'administration et du bureau en exercice
4. le relevé d'identité bancaire ou postal de la structure

5. un bilan financier et un compte de résultat synthétique relatifs aux deux derniers exercices clos
6. le rapport d'activité du dernier exercice
7. la décision du conseil d'administration ou de l'assemblée générale autorisant le représentant légal à engager la structure
8. le cas échéant, un justificatif de non assujettissement de la structure à la TVA ou au FCTVA
9. le formulaire Cerfa 12156*05, pour toutes les structures
10. le certificat d'inscription au répertoire SIRENE

Les porteurs de projets ayant candidaté au 2nd appel à projets 2020 pour des études-actions sur l'emploi-formation ne sont pas tenus de fournir les pièces administratives 2, 3, 8 listées, *sauf dans le cas d'un changement de situation intervenu depuis cette candidature.*

B/ Une fiche de présentation synthétique pour chaque projet (télécharger le document type de réponse).

C/ Le cahier des charges définissant la mission du prestataire, le coût de la prestation et sa part dans le budget prévisionnel du projet (seulement dans le cas où le projet comporte l'intervention d'un prestataire).

Le dépôt simultané de plusieurs projets par un même porteur est autorisé.

Chaque porteur de projet(s) devra **faire parvenir simultanément un dossier complet à l'Etat d'une part, et à la Région d'autre part, pour le vendredi 24 septembre 2021 inclus** (date limite de réception des dossiers)

Le dossier sera envoyé par voie électronique aux adresses suivantes :

Pour la Région
sapex@bretagne.bzh
isabelle.cupit@bretagne.bzh

Pour la DREETS
bret.mutations-economiques@dreets.gouv.fr
maryline.aubry@dreets.gouv.fr

Un envoi postal parallèle pourra être effectué, simultanément à chacune des deux adresses énoncées ci-dessous :

Madame la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne
DREETS – Le Newton - 3bis, avenue de Belle Fontaine – CS 71714 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex à l'attention de Mme Maryline AUBRY

Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne, Direction de l'Orientatation et de la Prospective Emploi Compétences, Service Animation et prospective emploi compétences, Appel à projets 2021 pour des études-actions sur l'emploi-formation, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES Cedex 7

Calendrier prévisionnel :

- Les projets seront présentés à la Commission plénière du Contrat de Plan Etat-Région en octobre 2021.
- Les décisions de l'Etat feront l'objet de notifications en octobre 2021.
- Les décisions de la Région feront l'objet de notifications, après passage en Commission permanente de décembre 2021